

EN BREF

Date de lancement PER IAG : 4 janvier 2011
Gestionnaire de portefeuille : iA Gestion de placements
Valeur totale du Fonds : 3 434,9 millions \$
Nombre d'unités en circulation : 26 065 017
Taux de rotation du portefeuille : 118,62 %
Investissement minimal : 25 \$

Option de garantie	RFG ²	Valeur liquidative par unité
Série Classique 75/75	2,19 %	36,40 \$
Série Classique 75/75 Prestige ¹	2,03 %	36,80 \$
Série 75/100	2,38 %	35,77 \$
Série 75/100 Prestige ¹	2,13 %	36,30 \$
Série Ecoflex 100/100	2,41 %	35,76 \$
Série AVIE	2,41 %	35,76 \$

DANS QUOI LE FONDS EST-IL INVESTI?

Le Fonds est composé principalement de titres obligataires de qualité émis par les gouvernements et des sociétés du Canada.

Les 10 principaux titres du Fonds

Fonds Industrielle Alliance Obligations de sociétés canadiennes	35,86 %
Gouvernement du Canada, 0,250 %, 2026-03-01	3,82 %
Province de l'Ontario, 2,700 %, 2029-06-02	2,57 %
Fiducie canadienne pour l'habitation, 2,250 %, 2025-12-15	1,72 %
Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2026-09-01	1,66 %
Fiducie canadienne pour l'habitation, 1,100 %, 2026-12-15	1,62 %
Gouvernement du Canada, 0,140 %, 2022-03-31	1,61 %
Fiducie canadienne pour l'habitation, 2,150 %, 2031-12-15	1,58 %
Province de l'Ontario, 3,500 %, 2043-06-02	1,43 %
Vanguard Short-Term Corporate Bond ETF	1,40 %
Total	53,27 %

Nombre total de titres : 280

Composition du Fonds

Sociétés	35,45 %
Provinces	30,62 %
Canada	15,12 %
Court terme et autres	7,69 %
Municipalités et octroyées	5,92 %
Obligations étrangères	3,32 %
Unités de fonds de placements	1,88 %
Total	100,00 %

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à un investisseur qui :

- cherche à maximiser les rendements quant aux intérêts et à l'accroissement du capital
- a une faible tolérance au risque
- investit dans une perspective de moyen à long terme

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

ÉCHELLE DE RISQUE

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
■	■	■	■	■

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce fonds est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Vous payez des frais pour ces garanties. Les frais sont résumés à la section *Frais permanents du Fonds*.

¹ Pour plus de détails sur la tarification préférentielle Prestige, se référer à la section 2.7 du Contrat individuel de rente à capital variable Programme Épargne et Retraite IAG.

² iA Groupe financier renonce actuellement à une partie des frais d'exploitation payables pour ce fonds et peut mettre fin à la renonciation à tout moment sans préavis. Pour la période se terminant le 31 décembre 2021, la renonciation s'est établie à 0,04 %.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique quel a été le rendement du Fonds au cours des dernières années pour un détenteur de contrat ayant choisi l'option de garantie Série Classique 75/75 du PER IAG. Les rendements indiqués le sont après déduction du RFG.

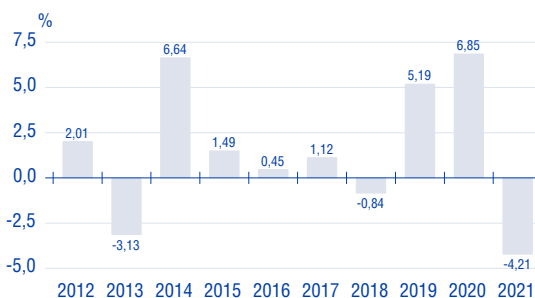
Important : Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie, des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale.

RENDEMENT MOYEN

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le Fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de lancement PER IAG si celle-ci se situe à moins de 10 ans) détient maintenant 1 160 \$. Ce montant correspond à un rendement moyen de 1,49 % par année.

RENDEMENT ANNUEL

Le tableau ci-dessous indique le rendement du Fonds au cours des 10 dernières années. Durant cette période, on note 7 années au cours desquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du Fonds.

Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

L'une des options de frais d'acquisition suivantes sera appliquée. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat individuel de rente à capital variable pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre représentant en assurance vie.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne-t-il?
Frais d'acquisition initiaux	Il n'y a pas de frais d'acquisition ni de rachat lorsque vous investissez ou lors d'un rachat.	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Si vous rachetez des unités de fonds dans les cinq années suivant la date d'investissement de la prime, votre représentant et son agence peuvent devoir rembourser en tout ou en partie la commission à iA Groupe financier.
Frais d'acquisition initiaux	Jusqu'à 5 % du montant qui sera investi dans le Fonds.	Le taux applicable est négocié entre vous et votre représentant en assurance vie. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi et sont remis à votre représentant en assurance vie et son agence à titre de commission.
Frais d'acquisition reportés	Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants : 1re année 5,5 % 2e et 3e années 5,0 % 4e et 5e années 4,0 % 6e année 3,0 % 7e année 2,0 % Après la 7e année 0,0 %	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à iA Groupe financier. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe et sont déduits du montant racheté. Vous pouvez racheter vos investissements jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur marchande des unités que vous détenez chaque année, sans payer de frais de rachat. Vous pouvez substituer vos unités à des unités d'un autre Fonds offert dans le contrat à tout moment sans avoir à payer de frais d'acquisition reportés.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance de la garantie de la Série Classique 75/75. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils diminueront le rendement de vos investissements.

Des frais supplémentaires s'appliquent pour les options de garantie de la Série 75/100, de la Série 75/100 Prestige, de la Série Ecoflex 100/100 et de la Série ÀVIE et sont imputés au contrat chaque année. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat.

Option de garantie

Échéance

Décès

RFG*

(Taux annuel en % de la valeur du F/CS0 CS 3 SC184.4920m(T)75 es 4,0p.3o.u7issenr15 (-0525,6 (nPg1 0 ns 17)

OBLIGATIONS

Risques : I C D



ARD[PLR]R[00]b[00]X
DSNDRE[00]L[00]M[00]S[00]E[00]R[00]E[00]A[00]D[00]L[00]H
DOL[00]S[00]R[00]E[00]D[00]GD



R[00]E[00]S[00]E[00]R[00]V[00]E[00]S[00]
G[00]R[00]L[00]S[00] M[00]E[00]D[00]X
R[00]E[00]M[00]I[00]V[00]E[00]R[00]M
D[00]G[00]M

La